

Quels sont les métiers de demain ?

Les postes à pourvoir d'ici à 2020

par François Ecalle, économiste, Université Paris 1

Le système éducatif doit préparer les jeunes aux métiers de demain et non à ceux d'hier, ce qui impose de s'appuyer sur des travaux de prospective pour les identifier. Les dernières projections du ministère du Travail et du Centre d'analyse stratégique montrent où seront les postes à pourvoir dans les prochaines années.

Le Centre d'analyse stratégique (récemment rebaptisé Commissariat général à la stratégie et à la prospective) et la DARES (Direction des études du ministère du Travail) ont publié en mars 2012 une projection des métiers à l'horizon de 2020. Le système de formation doit certes s'adapter aux évolutions prévisibles de l'emploi à un horizon plus lointain que 2020, mais établir des prévisions à un niveau fin de la nomenclature des métiers à un horizon de huit ans est déjà un exercice très difficile et il ne faut pas demander aux prévisionnistes plus qu'ils ne peuvent raisonnablement fournir.

Le nombre de postes à pourvoir, pour chaque métier, est la somme de deux termes qui sont distingués dans ces projections : le nombre de départs en fin de carrière, qu'il faut remplacer si les effectifs ne varient pas, et le nombre de créations, ou de destructions, d'emplois par rapport à la situation initiale (celle de 2010 dans cette étude).

Sur la période 2010-2020 dans l'économie française, ce nombre est, en moyenne, de 750 000 par an, soit 600 000 remplacements de départs en retraite et 150 000 créations nettes d'emplois. Ce dernier chiffre est sans doute un peu optimiste, surtout pour la période actuelle, mais l'intérêt de cet exercice réside surtout dans la répartition des recrutements par métiers qu'il met en évidence.

C'est le nombre de postes à pourvoir dans les prochaines années qui doit orienter le système éducatif. Les dix métiers où il est le plus élevé sont : les agents d'entretien (37 000 emplois non qualifiés par an), les aides à domicile (32 000 emplois non qualifiés), les enseignants (28 000 emplois de cadres), les aides-soignants (22 000 emplois qualifiés), les cadres des services administratifs, comptables et financiers (22 000 emplois de cadres), les infirmiers (21 000 emplois des professions intermédiaires), les conducteurs de véhicules (20 000 emplois qualifiés), les vendeurs (20 000 emplois qualifiés), les cadres commerciaux et technico-commerciaux (19 000 emplois de cadres), les ouvriers qualifiés du bâtiment (16 000 emplois qualifiés). La classification en emplois non qualifiés, qualifiés, intermédiaires et d'encadrement est celle du ministère du travail.

Sur 750 000 postes à pourvoir chaque année, il y aura 160 000 postes de cadres, 155 000 postes correspondant à des professions intermédiaires, 100 000 postes d'employés qualifiés, 110 000 postes d'ouvriers qualifiés, 110 000 postes d'employés non qualifiés, 20 000 postes d'ouvriers non qualifiés et 80 000 emplois indépendants.

Si plus de la moitié de ces postes est destinée aux cadres, professions intermédiaires et indépendants, environ 17 % ne requièrent aucune qualification particulière au sens des nomenclatures du ministère du Travail. Ces métiers, comme les autres, exigent cependant la maîtrise de connaissances de base, en français notamment, et l'adoption de comportements adaptés à un environnement professionnel que tous les jeunes n'ont malheureusement pas à la sortie du système éducatif.

En outre, une part non négligeable des postes d'ouvriers ou d'employés qualifiés (aides-soignants, chauffeurs de poids lourds...) ne correspond pas aux « métiers de demain » tels qu'on les imagine parfois (conducteurs de robots industriels, spécialistes des biotechnologies, gestionnaires de bases de données etc.).

Au vu de ces projections, il serait inapproprié de trop augmenter les capacités de formation aux métiers « high tech » alors que, par exemple, les recrutements seront limités à 11 000 par an pour les ingénieurs de l'informatique ou à 15 000 par an pour les chargés d'études et de recherche.

Il faut maintenir des capacités de formation suffisantes aux métiers traditionnels, mais en les faisant évoluer, notamment parce que ces métiers sont aussi très souvent affectés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Surtout, il ne faut pas laisser les 75 % d'adolescents de chaque génération qui obtiennent le baccalauréat espérer qu'ils auront tous un poste de cadre, ou exerceront au moins une « profession intermédiaire », alors qu'une partie non négligeable d'entre eux sera ouvrier ou employé, et pas toujours « qualifié ».

 [Télécharger le PDF de l'article](#)

<< [Retour au sommaire](#)

PRES@ JE.COM

Une publication de l'Institut PRESAJE

(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)

Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris

Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger

Pour ne plus recevoir d'e-mails de la part de Presaje, [cliquez ici](#)

[>> CONSULTER LES PRECEDENTS NUMEROS](#)